

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SAINT HILAIRE DE VOUST
N°2022/07/D76
Séance du 7 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers

En exercice 15
Présents 12
Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, les membres du conseil municipal de SAINT HILAIRE DE VOUST, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Monique FAVREAU étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, ROBINEAU

ABSENTS EXCUSES : M. BARBARIT, MME CHARRON et M. NOURY

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A LA RURALITE AUPRES DU CD85 POUR L'ENFOUISSEMENT DE RESEAU RUE DES CHENES, DU PARQUET ET RUE DU STADE

Vu les programmes de subvention adoptés le 11 mars 2022 par le Conseil Départemental,

Vu le programme « fonds de soutien à la ruralité » pour les communes de moins de 1500 habitants qui prévoit de financer deux projets maximum durant le mandat (50 % d'une dépense plafonnée à 40 000 euros pour chaque projet soit 20 000 euros maximum par projet).

Considérant les travaux avec le Sydev pour l'enfouissement de réseau rue des chênes, du parquet et du stade, la commune pourrait donc bénéficier d'une subvention de 20 000 euros HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:

- **DE DEMANDER** le fonds de soutien à la ruralité
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes y afférents

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,
Monique FAVREAU

